

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 474-26 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 327-08 À L'EFFET DES ILOTS DE CHALEUR, DES LIMITES DES AFFECTATIONS ET DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

Aux personnes et organismes intéressés ou désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 474-26 modifiant le Plan d'urbanisme n° 327-08 à l'effet des îlots de chaleur, des limites des affectations et du périmètre d'urbanisation.

Avis public est donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 1^{er} décembre 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement 474-26 modifiant le plan d'urbanisme 327-08 à l'effet des îlots de chaleur, des limites des affectations et du périmètre d'urbanisation

Adopté en 2008, le plan d'urbanisme fait l'objet d'une mise à jour afin d'être conforme à la Loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau* et au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Nouvelle-Beauce. Plus précisément, les changements apportés par le projet de règlement visent à intégrer le phénomène des îlots de chaleur dans la planification, ajuster la délimitation des affectations et agrandir le périmètre urbain afin d'inclure les superficies illustrées ci-bas :



Le projet de règlement numéro 474-26 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible de faire l'objet d'approbation référendaire.

Consultation publique

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement est prévue le **5 janvier 2026 à 19h**, au centre municipal situé au **1299, route Sainte-Thérèse, Sainte-Hénédine (QC) G0S 2R0**. Au cours de cette consultation, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de leurs entrées en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire de façon orale ou en déposant un mémoire.

Le texte de ce projet de règlement et une carte des zones sujettes est disponible sur le site Web de la municipalité (<https://www.ste-henedine.com/>). Une version papier est disponible sur demande au bureau municipal situé au 1299, route Sainte-Thérèse (2^e étage).

donné à Sainte-Hénédine (Québec), ce 3 décembre 2025.

Yvon Marcoux
Directeur général et greffier-trésorier